

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : DERATISATION 2014

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la dératisation a été réalisée par la société ISS HYGIENE SERVICES.

Il précise que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne subventionne cette opération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander au Conseil Général de Tarn-et-Garonne la subvention pour la campagne de dératisation 2014.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/07/2014

Publié ou notifié le : 29/07/2014

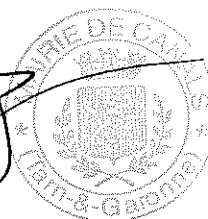
Certifié exécutoire le : 07.08.2014

Reçu en Préfecture le : 07.08.2014



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Prix repas cantine 2014/2015

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'actualiser le prix du repas de la cantine pour l'année scolaire 2014/2015.

L'année précédente 2013/2014, le tarif adulte était de 2.93 € et le tarif enfant à 2.12 €.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités qui ont en charge le service de restauration scolaire fixent leur prix librement, sans toutefois dépasser le coût par usager résultant des charges de fonctionnement du service, après déduction des subventions de toute nature.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 2,15 € le prix du repas enfant et à 2.96 € le prix du repas adulte pour l'année scolaire 2014/2015.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/07/2014

Publié ou notifié le : 29/07/2014

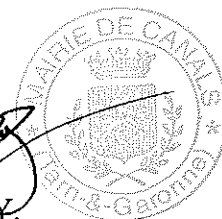
Certifié exécutoire le : 07.08.2014

Reçu en Préfecture le : 07.08.2014



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : INTERVENANT MUSICAL année scolaire 2014-2015

M. le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction, avec l'accord de M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Tarn-et-Garonne, de l'intervenant musical et de ses actions au sein de l'école, pour l'année scolaire 2014/2015.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que Mme Gillian NOHLES interviendra 16 heures par mois de septembre 2014 à juin 2015, au tarif de 21,50 € brut par heure.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/07/2014

Publié ou notifié le : 29/07/2014

Certifié exécutoire le : 19.08.2014

Reçu en Préfecture le : 07.08.2014



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Était absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

**OBJET : CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE ET CENTRE DE LOISIRS
DU RPI CANALS/ FABAS**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur le système de chauffage de l'école maternelle et du centre de loisirs basés à Fabas.

M. le Maire présente les devis transmis par la commune de Fabas, à savoir :

SARL GOURCY : 3 933.76 € HT soit 4 720.51 € TTC

Ets BELTRAMI Fabrice : 4 378.28 € HT soit 5 253.70 € TTC

La commune de Fabas propose de retenir la proposition de la SARL GOURCY.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la commune de Fabas pour la proposition de la SARL GOURCY d'un montant global de 3 933.76 € HT soit 4 720.51 € TTC.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

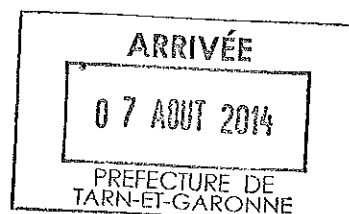
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 29/07/2014

Publié ou notifié le : 29/07/2014

Certifié exécutoire le : 07.08.2014

Reçu en Préfecture le : 07.08.2014



Le Maire,

Alain REY.



82207028

Code INSEE

COMMUNE DE CANALS

Commune

DM 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre	0
Pour	12
Date de convocation :	22/07/2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Objet : Intégration de terrains à l'actif Présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO. Absents excusés : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU. Procuration de Mme Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2112 : Terrains de voirie		2.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2.00 €
R 1388 : Autres		2.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		2.00 €

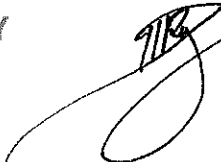
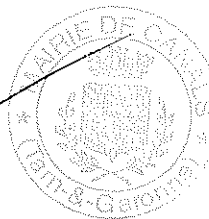
Certifié exécutoire par M. Alain REY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Canals, le 29/07/2014.

pour extrait conforme

Le Maire

Le Maire
Alain REY


DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Intégration à l'actif du chemin rural dit « de la Côte » et d'une partie du chemin rural dit « Impasse de Canals-Bas »

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intégrer à l'actif de la commune les terrains suivants :

- le chemin rural dit « de la Côte », section B n° 1432, d'une superficie de 529 m²,
- une partie du chemin rural dit « impasse de Canals-Bas », section C n° 170, d'une superficie de 118 m².

M. le Maire propose d'attribuer pour chacun la valeur d'un euro (1€).

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration à l'actif des chemins ruraux cités ci-dessus pour une valeur de un euro (1 €) chacun.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/07/2014

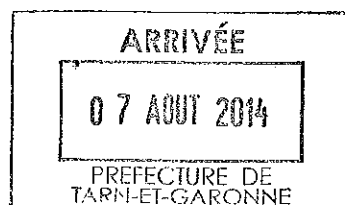
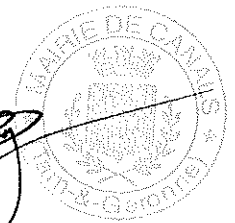
Publié ou notifié le : 29/07/2014

Certifié exécutoire le : 07.08.2014

Reçu en Préfecture le : 07.08.2014

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Était absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Choix assistance à maîtrise d'ouvrage

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision, en date du 02/06/2014, concernant l'étude de faisabilité technico économique du réseau d'assainissement collectif confiée à ETEN ENVIRONNEMENT.

Compte tenu de la complexité du dossier, M. le Maire propose au Conseil Municipal une assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par la société CASTICHE CONSEIL pour un montant de 600 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 29/07/2014

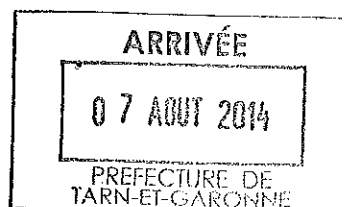
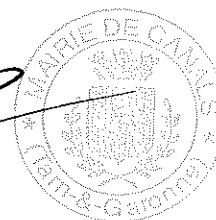
Publié ou notifié le : 29/07/2014

Certifié exécutoire le : 07.08.2014

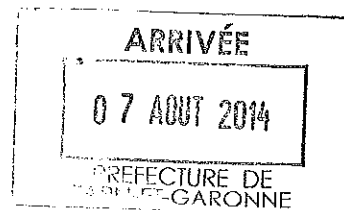
Reçu en Préfecture le : 07.08.2014

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation de deux représentants à l'Association des Territoires Traversés par la LGV (ATT-LGV)

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier, en date du 16/06/2014, du Président de l'Association des Territoires Traversés par la LGV (ATT-LGV), demandant que chaque commune membre sollicite son Conseil Municipal pour désigner deux représentants au sein de l'association ATT-LGV.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer M. François PURCHA et M. Gilles LARRIEU.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 29/07/2014

Publié ou notifié le : 29/07/2014

Certifié exécutoire le : 07.08.2014

Reçu en Préfecture le : 07.08.2014



Le Maire

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014

Nbre de conseillers 15
En séance 11
Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : *Délibération autorisant le Maire à recourir à un agent non titulaire dans une commune de moins de 1 000 habitants pour un emploi inférieur à 50 %*

VU la délibération du 29/07/2013 portant création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

CONFORMEMENT à l'article 3-3 4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, il conviendrait d'autoriser le Maire à recourir à un agent non titulaire à compter du 20/08/2014 ;

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application des dispositions de l'article 3-3 4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et afin de pourvoir l'emploi permanent à temps non complet d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, créé par délibération en date du 29/07/2013, il conviendrait de recruter un agent non titulaire sur les bases suivantes :

- période de travail : du 20/08/2014 au 19/08/2015 inclus
- emploi ou fonction : Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe
- temps de travail : 11 heures hebdomadaires annualisées
- indice brut de rémunération : 330 (1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe)

- nature juridique de l'acte de recrutement : contrat d'engagement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** les propositions ci-dessus,
- **autorise et charge** M. le Maire de leur application,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 29/07/2014

Centre de Gestion de la F.P.T.
de Tarn et Garonne

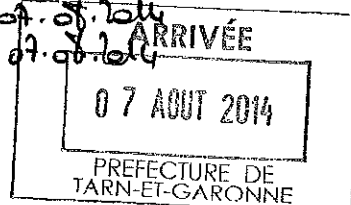
31/07/2014

Vu pour accord, le Président

Publié ou notifié le : 29/07/2014

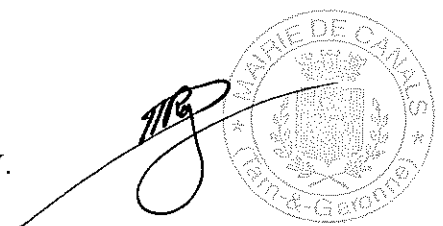
Certifié exécutoire le : 27.07.2014

Reçu en Préfecture le : 27.07.2014



Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28/07/2014**

Nbre de conseillers 15

En séance 11

Ont voté 12

(Procuration de Melle Patricia FINANCE à M. Stéphane FINANCE)

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit juillet à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Gilles CHAPILLON, Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO.

Etait absent excusé : Mm Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Patricia FINANCE, Isabelle PALTOU.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Recrutement d'un agent en contrat unique d'insertion

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour les besoins de la collectivité, de recruter un agent d'entretien, à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées, pour une période de 12 mois, du 18/08/2014 au 17/08/2015 et ceci dans le cadre du contrat unique d'insertion.

M. le Maire présente la convention (ci-annexée) proposée par Pôle Emploi et précise que la prise en charge de ce contrat est de 70%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) **APPROUVE** le recrutement d'un agent d'entretien en contrat unique d'insertion à 20 heures hebdomadaires annualisées, du 18/08/2014 au 17/08/2015.

2) **CHARGE** M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de cet agent et de signer la convention avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail de droit privé et rémunéré sur la base du SMIC.

3) **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 29/07/2014

Publié ou notifié le : 29/07/2014

Certifié exécutoire le : 07.08.2014

Reçu en Préfecture le : 07.08.2014



Le Maire,

Alain REY.

